



Luc-la-Primaube

# Ville de Luc-la-Primaube

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation 05/07/2022
--------------------------------------

Date de mise en ligne de l'ordre du jour 05/07/2022
--

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Luc-la-Primaube, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Maire et Président de la séance.

**Étaient présents :** Mme GOMBERT Dominique, M. BESSIERE Alain, Mme CENSI Martine, M. ALBINET Cédric, Mme PETIT Florence, M. THUERY Yves, Mme BAILLET-SUDRE Isabelle, M. DELHEURE Christian, M. PORTAL Laurent, Mme VAYSETTES Ghislaine, Mme ROQUES-LIENARD Françoise, M. BARBIER DE REULLE Dominique, Mme DOUZIECH Véronique, Mme GAMEL Catherine, M. CASTANIE Christophe, Mme LACAZE Marie-Paule, Mme COLONGES Catherine, Mme CAVALIE Gwilaine, Mme SALVAT Marlène, M. ROMIGUIERE David, M. BARTHES Nicolas, Mme BEDEL Sarah et M. MAYMARD Benjamin.

**Représentés :** M. CATALA Guy, M. VERVIALLE Sébastien, M. VACQUIER Nicolas, Mme MAZARS Florence ayant donné respectivement procuration à M. BESSIERE Alain, Mme GOMBERT Dominique, M. THUERY Yves, M. DELHEURE Christian.

**Absent :** M. CISTERNINO Alain.

**Secrétaire de séance :** M. MAYMARD Benjamin.

**220711DL04**

## CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES : approbation

Monsieur le Maire expose que l'augmentation constante de la population de la commune et des besoins à satisfaire mis en corollaire de l'organisation actuelle des services techniques municipaux (4 agents affectés aux bâtiments et à aux espaces publics) font apparaître la nécessité de procéder à la création d'un emploi de Directeur des Services Techniques. Pour mémoire, cet emploi a été supprimé du tableau des effectifs de la commune par délibération du conseil municipal du 11 juillet 2022.

L'emploi de directeur technique doit permettre à la commune de renforcer ses services, et d'améliorer la qualité du service rendu à la population en s'entourant d'une personne à même d'apporter les réponses techniques adéquates aux problèmes rencontrés. Cet emploi sera notamment affecté à l'encadrement direct de l'équipe technique de terrain ainsi qu'à au suivi et au contrôle de la réalisation de l'ensemble des missions externalisées. Il participera également à la définition et la mise en œuvre d'une politique de gestion du patrimoine viaire et bâtementaire.

Il s'agit de structurer les services municipaux en les dotant du moyen d'agir sur le patrimoine communal et ce, afin d'assurer la mise en œuvre des objectifs politiques d'adaptation des espaces publics et des bâtiments aux défis climatiques et énergétiques et, de leur mise en valeur pour rendre la commune encore plus attractive.

**Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de Directeur des Services Techniques répondant aux caractéristiques suivantes :**

**Grade : Cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux**

**Temps de travail : temps complet**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel, par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1 du même code. Il est précisé qu'il pourra être fait application de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique qui énonce les cas dans lesquels des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux.

***Les membres de la commission « Projet urbain et Lien Social » réunis le jeudi 30 juin 2022 ont émis un avis favorable à ce projet de délibération.***

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un emploi de Directeur des Services Techniques répondant aux caractéristiques exposées ci-avant.**

Fait et délibéré à Luc-la-Primaube, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18/07/22  
Et de la publication Le Maire 18/07/22

  
**Jean-Philippe SADOUL**

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube  
Tel : 05.65.71.34.20 - E-mail : [mairie@luc-la-primaube.fr](mailto:mairie@luc-la-primaube.fr)  
[www.luc-la-primaube.fr](http://www.luc-la-primaube.fr)

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Création d'un emploi de directeur des services techniques :  
approbation

---

Date de décision: 11/07/2022

Date de réception de l'accusé 18/07/2022  
de réception :

---

Numéro de l'acte : 220711DL04

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220711-220711DL04-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

---

Nom du fichier : 4-Création emploi de directeur des services techniques -  
Copie.docx ( 99\_DE-012-211201330-20220711-  
220711DL04-DE-1-1\_1.pdf )